

OBJET

PERSONNEL -
Besoins saisonniers ou
occasionnels.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
28/01/20

Date d'affichage :
10/02/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 43

Nombre de Conseillers
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 FÉVRIER 2020 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, Mme Caroline ALLAIGRE représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)(s) :

M. Florian DEMARCQ, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Pour la Direction des Quartiers :

Dans le cadre des ALSH organisés dans les 3 centres sociaux municipaux pour les vacances d'hiver et de Pâques, plusieurs postes doivent être créés, pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions ci-après :

- 15 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 2 h 30 journalières le 15 février 2020, puis à temps non complet à raison de 22 h 30 hebdomadaires du 17 au 28 février 2020 ;

- 15 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 2 heures journalières le 3 avril 2020 et 3 heures journalières le 8 avril 2020 ;

- 40 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires du 14 au 24 avril 2020.

Par ailleurs, pour permettre l'organisation de 3 séjours vacances, plusieurs postes doivent être créés, pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions ci-après :

- 3 emplois d'adjoint d'animation à temps complet du 24 février au 1^{er} mars 2020 ;

- 4 emplois d'adjoints d'animation à temps complet, à raison de 3 jours, entre les 14 et 25 avril 2020.

Enfin, dans le cadre de l'organisation des Fêtes de quartier, il convient de créer :

- 6 emplois d'adjoint d'animation à temps complet le 6 juin 2020 ;

- 6 emplois d'adjoint d'animation à temps complet le 13 juin 2020 ;

- 4 emplois d'adjoint d'animation à temps complet le 20 juin 2020.

Pour la Direction de l'Administration Générale :

Dans le cadre des élections municipales, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour occuper les fonctions de secrétaire de bureau de vote les 15 et 22 mars 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents non titulaires ;

2°) de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire suivante :

Grades	Echelon	IB	IM
Adjoint d'animation	1 ^{er}	350	327
Adjoint administratif	1 ^{er}	350	327

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200203-48746-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/20

Publication : 10/02/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation